



EDITORIAL n°39 Décembre 2002

Confiance et raison garder

Beaucoup d'actionnaires salariés nous posent la question "que faut-il faire ?" ou "va-t-on ?" ce qui arrive aux salariés et retraités d'Alcatel, Vivendi Universal, France Télécom... ne risque-t-il pas de se produire chez TFE ?.

Notre réponse est : non. Il faut confiance et raison garder. Etrange coïncidence ou effet des cycles économiques longs, la même anxiété gagnait les actionnaires salariés après le krach de Wall Street d'octobre 1987, lorsqu'ils devaient payer les actions cédées par l'ERAP au prix préférentiel de 274,50 francs (1^{ère} étape de la privatisation d'Elf Aquitaine) ; et la même question nous était posée à l'époque : "devons-nous garder confiance ?". Nous avons répondu oui, ce fut l'objet de l'éditorial de l'Avascope n°2 de février 1988. Quelques mois après le cours de l'action Elf dépassait 500 francs.

Aujourd'hui notre réponse est également oui. Car les fondamentaux du nouveau Groupe sont très bons et les perspectives notamment dans le Golfe de Guinée et en mer du Nord sont prometteuses. Le Président est un professionnel du pétrole dont la compétence est reconnue, il est entreprenant mais prudent ; le Directeur Financier (N°2 du Groupe) est un homme sage et respecté ; la communication financière est efficace et appréciée par les décideurs du marché. Le cours du titre suit les variations des autres valeurs de l'économie traditionnelle par suite des effets de la gestion indicielle. Notre action est actuellement sous cotée de 25 à 30 %, comme les autres pétrolières. Mais nous restons convaincus que la valeur réelle de l'action TFE est de l'ordre de 180 euros, compte tenu des performances du nouveau Groupe, des synergies, de sa productivité et de la complémentarité des trois pôles (EP, RD et Chimie). Aussi il faut conserver son calme et raison garder.

Bien sûr ce cours de l'action peut-être atteint brutalement si survenait une OPA, liée au processus de concentration du secteur multi énergies dans l'Euroland ; mais également si le Moyen Orient et les états riverains de la Caspienne s'embrasaient à la suite d'une intervention militaire en Irak. Cette éventualité que tout le monde redoute en espérant qu'elle n'aura pas lieu, n'est pas encore prise en compte dans le cours de l'action. Le choc sera brutal et peut-être de courte durée. C'est pourquoi il ne faut pas paniquer mais raison garder.

Notre épargne salariale sera mieux sécurisée, (Cf interview de M. Mutschler) par les dispositions proposées par la DRH-C et approuvées en novembre 2002 par les partenaires sociaux. Notre épargne salariale n'a pas le même degré d'exposition que celle des salariés d'Enron, d'Aol ou d' United Airlines ; nous n'avons pas non plus à affronter les incertitudes qui rongent le moral des actionnaires salariés de V.U, d'Alcatel ou de France Télécom, dont les stratégies désastreuses ont généré des survaleurs aberrantes et un endettement colossal. Par contre la stratégie élaborée par le Président et le Conseil d'Administration de TFE est claire et inscrite dans le long terme (Cf déclaration du Pdt Desmarest). Elle a été communiquée aux salariés pour la juger et leur permettre d'adhérer à un grand projet industriel. Il faut juger avec lucidité et raison garder.

Certes il ne faut pas sous-estimer l'esprit de compétition des Majors, la pression de nos concurrents américains, convoitant notre domaine minier, sur les dirigeants des pays africains producteurs de pétrole, les conséquences d'une guerre en Irak sur l'exploitation de nos gisements dans le Golfe Persique. Mais chacun s'emploie dans le Groupe à intégrer ces menaces, à évaluer les risques et à prendre des mesures pour y faire face. Ne l'oublions pas TFE est le 5^{ème} pétrolier mondial et la 1^{ère} entreprise française. Sa puissance financière, son savoir faire technique et ses ressources humaines sont considérables. Il faut en être conscient et garder confiance.

Les contrôles internes existent et fonctionnent. Le Conseil d'Administration est composé de personnalités très averties des enjeux économiques, même si certains Administrateurs sont en surnombre, et subissent une altération de leur crédibilité.

En pleine crise financière et perte de confiance de l'ensemble des actionnaires, il devenait indispensable de mettre en place des mécanismes de régulation (Cf édito du N°33) et de sensibiliser énergiquement tous les acteurs des marchés financiers. Le Gouvernement à cet effet présentera au Parlement au début de l'année un projet de loi sur la Sécurité Financière (Cf allocution du Ministre Francis Mer lors des 12^{èmes} entretiens de la COB). C'est une raison supplémentaire pour nous de garder confiance.

Après cette période d'épreuves, il est fort probable que rien ne sera plus comme avant, et que l'on va aborder une nouvelle ère avec une profonde mutation des entreprises : un changement de leur organisation interne et des rapports avec leurs actionnaires et leurs partenaires ; une modification du cadre légal, du droit des sociétés, des responsabilités mieux définies et une transparence financière accrue (contributions du Rapport Bouton et de la Loi Sarbanes-Oxley) ; une organisation plus

décentralisée afin de libérer les initiatives et les responsabilités individuelles, "de coller au terrain", de réagir rapidement aux évènements afin d'être non seulement réactif mais si possible proactif.

Les actionnaires salariés prendront alors la juste mesure de leurs droits et de leurs devoirs ; car leur rôle va devenir déterminant très prochainement. C'est pourquoi nous actionnaires salariés et retraités de TFE, devons confiance et raison garder.

Jean-Aymon MASSIE

Président d'AVAS.

AVAS – Immeuble Le Linéa – bureau 323 - La Défense 9 - Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

1, Rue du Général Leclerc - 92047 PARIS La DEFENSE CDX - **Déclarée le 13/10/1986 modifiée le 17/11/99**

Tél. : 01 41 35 92 75 ou 01 41 35 92 21 – Fax : 01 41 35 35 04

e-mail : avas@totalfinaelf.com - site internet : www.esop-avas.org

Interview du Président Desmarest au Figaro Entreprises

Le FIGARO ENTREPRISES – Près de trois ans après la fusion avec Elf Aquitaine, vous avez le sentiment d'avoir bien travaillé ?

Thierry Desmarest – Entre 1998 et 2002, nous avons assisté à un mouvement de concentration exceptionnel dans le secteur pétrolier, qui a concerné dix des treize entreprises les plus importantes. Si nous n'avions pas pris l'initiative de ce rapprochement, il est probable que Total ou Elf aurait été l'objet d'une OPA. Au lieu de cela, nous sommes devenus le quatrième groupe pétrolier mondial. Nous n'avons plus de handicap de taille. Notre croissance est plus rapide que celle de nos concurrents. La complémentarité avec Elf Aquitaine nous a apporté une meilleure diversification géographique : nous sommes bien positionnés sur toutes les grandes zones susceptibles de contenir des gisements de pétrole ou de gaz. Enfin nous avons réussi une fusion où chacun trouve sa place, en fonction de son mérite et non pas de son appartenance d'origine. Mais nous ne relâchons pas pour autant notre vigilance.

F. E. - Des performances de champion, mais une mauvaise image... C'est le paradoxe TotalFinaElf ?

Thierry Desmarest – Vous savez il y a beaucoup de mythes autour de l'industrie pétrolière. Relisez *Tintin au pays de l'or noir* ! Les entreprises pétrolières comptent, c'est vrai, parmi les plus importantes du monde. (TotalFinaElf est aujourd'hui la vingtième entreprise mondiale en termes de capitalisation boursière). En réalité on leur prête beaucoup plus de pouvoir qu'elles n'en ont. Par exemple, comment se fait-il que le lobby pétrolier américain – soi-disant tout puissant – n'ait pas réussi à empêcher les nombreuses lois américaines restrictives qui interdisent à nos concurrents nord-américains de travailler dans 36 pays ?

Par ailleurs, il est vrai que TotalFinaElf détient le record des entreprises françaises en termes de résultat, avec plus de 7 milliards d'euros l'an dernier. En 2002, nos bénéfices devaient être un peu moins élevés du fait de la baisse des marges de raffinage, de la chute du dollar par rapport à l'euro, mais aussi d'un hiver exceptionnellement doux aux Etats-Unis et des retombées du 11 septembre (la demande en kérosène a fortement chuté).

Cela dit, la hausse de nos productions de pétrole et de gaz avoisine 10 %, là où celle de nos concurrents oscille entre 0 et 4 %. Economiquement et financièrement, notre entreprise se porte donc bien et c'est primordial. Nous avons toutes les raisons d'être fiers, mais nous n'avons pas pu profiter de ce succès à cause des catastrophes de *l'Erika* et *d'AZF*. Et croyez bien que nous sommes fiers de ces résultats.

F. E. – Au-delà de l'image du secteur, c'est surtout l'attitude du groupe au moment des catastrophes de *l'Erika* et *d'AZF* qui est en cause. Et aussi, dans une moindre mesure puisque les faits sont antérieurs à la fusion ce que l'on appelle "*l'affaire Elf*".

Thierry Desmarest – Les affaires, c'est le passé, ma priorité, c'est l'avenir. Plusieurs collaborateurs du groupe travaillent à plein temps sur ce dossier, mais je ne le suis pas dans ses détails, même si je suis très attentif à ce que l'entreprise, qui a subi un important préjudice, puisse récupérer tout ou partie des sommes détournées.

Pour *l'Erika*, j'en ai tiré une leçon très claire. Même si vous avez des experts qui ont des opinions unanimement convergentes, qui vous disent tous qu'il n'y aura pas de pollution majeure, vous devez quand même adopter un positionnement qui vous permette de faire face à une grande variété de situations. Car si le pire se produit malgré tout, il est très difficile de redresser la barre, c'est vrai que nous avons été défailants dans notre pratique de la certification des navires que nous affrétons. Au-delà, pour améliorer la sécurité des transports maritimes, nous avons renforcé nos critères de sélection des organismes de certification des navires et nous n'utilisons que les bateaux les plus récents.

Dans le cas de la catastrophe de l'usine AZF, aucune explication n'est aujourd'hui donnée. La justice a présenté successivement quatre versions contradictoires des faits, la toute dernière invalidée par les reconstitutions faites sur le site. Nous voulons savoir

ce qui s'est réellement passé, c'est la raison pour laquelle une commission d'enquête interne continue à travailler sur ce dossier. Nous avons un devoir de vérité. Par ailleurs, nous avons lancé un programme d'investissement de 500 millions d'euros (les deux tiers consacrés à la chimie, un tiers au raffinage) pour, notamment, moderniser les sites, protéger les salles de contrôle et améliorer le confinement des matières dangereuses.

F. E. – On se doute qu'à titre personnel, vous êtes résolument opposé à la corruption, à la pollution ou aux atteintes aux droits de l'homme. Mais pour vous assurer que l'entreprise respecte bien les règles éthiques que vous avez fixées, quel système de reporting avez-vous mis en place ?

Thierry Desmarest – Il est clair que je ne peux pas être en permanence au courant de tout ce qui se passe dans le groupe. Sinon je serais noyé sous les informations. Il faut donc que les systèmes de délégation fonctionnent bien. Nous avons ainsi défini les questions qui doivent remonter jusqu'à moi et celles qui doivent être gérées par les collaborateurs. Pour que ce reporting soit fiable, il faut multiplier les circuits d'information et de contrôle. Il y a d'abord la voie hiérarchique par activité ; il y a aussi la filière financière qui possède son propre circuit, avec ses auditeurs internes et externes ; enfin celle des ressources humaines et de la communication. Chacune de ces filières a sa propre sensibilité.

F. E. – Au Myanmar (ex-Birmanie), des associations vous accusent de bénéficier de travailleurs forcés.

Thierry Desmarest - Faut-il parler de désinformation ou de mensonge pur et simple ? Quand nous avons choisi d'être présents en Birmanie, nous savions que ce pays n'était pas simple. Mais nous avons soigneusement sélectionné les dirigeants de la filiale sur des critères de personnalité, de rigueur et de compétence. Notre contrat spécifie qu'il y aurait des salariés locaux, en permanence que les droits humains sont respectés. Le chantier a été intégralement conduit sous notre contrôle et nous n'avons jamais recouru directement ou indirectement, au travail forcé.

F. E. – Sur toutes ces affaires, l'opinion réagit effectivement, et vous argumentez juridiquement.

Thierry Desmarest – Les sphères politiques et industrielles doivent rester clairement séparées. Il appartient à la communauté internationale de décider si les entreprises ont ou non le droit d'investir et de travailler dans tel ou tel pays. Mais je crois également que ce n'est pas avec des embargos que l'on contribue à faire évoluer ces pays et à faire améliorer le sort de leurs populations.

Par ailleurs, j'aimerais aussi insister sur les nombreux programmes de développement socio-économique que nous avons engagés au Myanmar. Ils ont eu un impact important bien réel auprès des populations riveraines de nos chantiers.

Enfin, ce n'est pas à moi, bien évidemment, de cautionner une bonne conduite de l'armée birmane dans l'intégralité du pays. Mais il faut savoir que le travail forcé est désormais, officiellement aboli par le Myanmar lui-même, et que nous sommes très vigilants à ce que cette législation soit strictement respectée dans la zone où nous travaillons.

F. E. – Vous avez mis en place il y a deux ans un comité d'éthique. A-t-il été alerté sur la situation en Birmanie ?

Thierry Desmarest – Je peux vous assurer que le président du comité d'éthique du groupe connaît bien désormais la Birmanie et qu'il a rencontré les ONG qui nous ont mis en cause. Cette instance sert non seulement à expliquer nos principes mais aussi de recours pour tous les salariés du groupe qui auraient un doute sur les pratiques observées autour d'eux, y compris de leur supérieur hiérarchique.

F. E. - Qu'allez-vous entreprendre pour changer l'image de TotalFinaElf ?

Thierry Desmarest - Notre réussite nous vaut une reconnaissance internationale que vous n'imaginez pas. En France, nous aimerions être considérés différemment. Mais remonter une image, cela ne se décrète pas ; il faut des efforts, du temps et des preuves.

La communication est importante, mais l'action prime, sinon la communication n'est qu'un plaquage artificiel ! Par exemple, notre engagement depuis trois ans dans une démarche de développement durable. Pour l'exercice 2000, nous avons publié le premier rapport Environnement du nouveau groupe. Pour 2001, un rapport Sécurité et Environnement. Pour 2002, nous irons encore plus loin : il s'agira d'un rapport sur nos performances et nos engagements sur les aspects sociétaux et environnementaux.

(Propos recueillis par Valérie Collet et Laurent Guez - Le Figaro Entreprises, 12 novembre 2002).

<p>SOMMAIRE</p> <p>du N° 39</p> <p><i>Tirage : 3500 ex. Impression le 17.02.02</i></p> <p><i>Réservé aux seuls adhérents et sympathisants</i></p>	<p>p.1: Editorial</p> <p>p.2-3 : Interview du Président Desmarest</p> <p>p.3 : Sommaire – Bureau d'AVAS</p> <p>Plan d'épargne Groupe</p> <p>p.4-5 : Interview d' Yves Mutschler</p> <p>p.5-7 : Allocution de F. Mer aux Entretiens de la COB</p> <p>P 8 : CR de l'AG d'AVAS du 25 avril 2002</p>	<p>p. 9 Vie de l'Association</p> <p>p 10 Graphiques</p> <p>p 11 Courrier – Bulletin d'adhésion</p> <p>p 12 Revue de presse</p>
---	--	--

BUREAU D'AVAS (Année 2002)

J.A. Massie Président, B. Butori Vice Président, H. Magné Secrétaire général, J.M. Biermé S.G.Adj, J. Georger Trésorier

Conseillers : *A. Perrodon Comité de rédaction, B. Bornette Comité Technique et Financier, Y.Bouger site web,*

M. Goubly Responsable du fichier et de la logistique informatique, R. Rodgold Relations Bruxelles.

PLAN D'EPARGNE GROUPE ELF AQUITAINE			PLAN D'ACTIONNARIAT			
Fonds Communs de placement :	Valeurs liquidatives au :		Pour mémoire : Actions acquises par les Salariés			
	18/06/2002	09/12/2002	Prix d'achat	en Francs	en Euro	(équiv. TFE)
			Aug. capital 1992 (Elf)	336,43	51,29	35,09
Elf-Actions TotalFina	159,30	130,36	Privatisation 1994 (Elf)	308,00	46,95	32,13
Sanofi-Synthélabo	57,07	57,94	Aug. capital 1996 (Elf)	280,20	42,72	29,23
Valeurs diversifiées	100,75	85,96	Aug. capital 1997 (Elf)	551,20	84,03	57,49
Obligations	110,13	115,62	Aug. capital 1999 (TotalFina)	606,76	92,50	92,50
			Aug. capital 2002 (TFE)	804,91	122,70	122,70

AUGMENTATION DE CAPITAL de Février 2002 : Interview d'Yves Mutschler,

réalisée par J. A. Massie, le 29 novembre 2002.

La dernière opération d'augmentation de capital réservée aux salariés du 1^{er} trimestre 2002 a été réalisée parallèlement à l'élaboration du dispositif d'épargne salariale harmonisé au périmètre de TotalFinaElf mis en œuvre depuis avril 2002.

Le président de l'Association AVAS a interviewé Yves Mutschler, responsable de l'Epargne Salariale et de l'Actionnariat Salarié du Groupe TotalFinaElf et lui a posé 4 questions :

1° En tant que responsable de l'Epargne Salariale/Actionnariat Salarié au sein de la DRHC, pouvez-vous nous décrire le rôle et les objectifs de votre fonction ?

Trois responsabilités principales sont attachées à la fonction, résumées ainsi qu'il suit sans hiérarchiser l'importance relative de chacune d'elles :

- a. La gestion du dispositif existant, qui doit assurer le bon fonctionnement du système d'épargne salariale personnelle, à travers la tenue de 90 000 comptes individuels actifs, pour un encours global évalué au 30/9 à environ **21 milliards de francs (soit 3,1 G euros)**. C' est essentiel et ceci requiert une vigilance critique permanente dans le suivi opérationnel. En effet, en relation avec les Conseils de Surveillance qui orientent et contrôlent la performance des différents FCPE proposés dans le dispositif, il s'agit de veiller à ce que nos prestataires externes, à savoir :

- AXA pour la tenue de comptes,
- Inter expansion, SGAM et AXA, pour la gestion financière des FCPE,

assurent le niveau de qualité (des résultats et des services associés, notamment au niveau de la plateforme clients dédiée) et de fiabilité (de la tenue de comptes), qu'attendent les salariés et les retraités porteurs de parts. Nous avons pleine conscience de leurs attentes et de leur exigence avisée, car nos porteurs de parts ont déjà une longue expérience en épargne salariale, qui a toujours été au cœur des politiques sociales des groupes TotalFina et Elf Aquitaine.

- b. L'animation du processus de fonctionnement de l'épargne salariale : bonne organisation et fonctionnement des conseils de surveillance, rénovation régulière des structures (CS), respect du rythme des réunions et des obligations légales, " veille juridique " dans un domaine en évolution permanente. Notre équipe, constituée de 3 collaborateurs polyvalents, maîtrisant parfaitement cette activité dans ses dimensions juridique, fiscale et administrative agit en étroite coopération avec les présidents de Conseils de Surveillance.
- c. Enfin dans le cadre de la fusion, nous avons eu la responsabilité de mener à bien l'harmonisation des systèmes d'épargne salariale qui préexistaient et qui étaient liés aux cultures des deux Groupes. L'objectif était de bâtir, dans un dispositif harmonisé, négocié avec les partenaires sociaux, le nouveau plan d'épargne groupe unifié, en collaboration étroite avec les différentes équipes parties prenantes de la DRHC: épargne salariale, relations du travail, retraite et prévoyance.

Par ailleurs, nous avons eu également la responsabilité de " piloter " l'opération d'augmentation de capital réservée aux salariés : la 1^{ère} opération mondiale aux bornes du nouveau Groupe a été réalisée au début de l'année 2002.

2° A ce propos, l'augmentation de capital de 2002 a été largement souscrite par l'ensemble du personnel du nouveau Groupe. Pouvez-vous nous en exposer le bilan ainsi que les difficultés auxquelles vous avez été confronté ?

- **Le bilan** de cette 1^{ère} augmentation de capital réservée aux salariés au périmètre de TotalFinaElf, dont la période de souscription s'est achevée pour l'ensemble du personnel le 15/02/2002, est présenté dans le tableau comparatif ci-après.

Au total, ce sont plus de 50.000 souscripteurs dans 85 pays, pour un potentiel de plus de 123.000 personnes, qui ont participé à cette opération, pour un montant total de souscriptions de 341,7 millions d'euros conduisant à la création de 2.785.214 actions.

La création des actions elle-même est intervenue le 4 avril 2002 et les relevés de compte individuels relatifs à cette augmentation de capital ont été adressés par AXA aux souscripteurs dans les jours qui ont suivi.

Le tableau ci-joint permet de comparer l'opération TotalFinaElf 2002 avec les dernières opérations menées respectivement en 1999 par Elf et en 1999/2000 par TotalFina (principales données cumulées).

	PERIMETRE TOTALFINA + ELF*	TOTALFINAELF
	Augmentation de capital 1999 et 2000	Augmentation de capital 2002
Nombre de pays participants	78	85
Nombre de souscripteurs	49 170	50 841
Taux de souscription		41 %
○ France	36 %	45 %
○ International	47 %	35 %
	28 %	
Montant de la souscription	300 millions d'euros	341,7 millions d'euros

* corrigé des sorties du périmètre participant des sociétés Sanofi, Elf Antargaz, Coates.

- **Les contraintes** : La principale est l'effet de taille, la dimension du nouveau Groupe et donc la complexité logistique de la mise en œuvre : animer 600 correspondants pays et sociétés, acheminer plus de 100.000 dossiers dans les 85 pays et 500 sociétés participantes, jongler avec les décalages horaires, ce sont au total 6 mois de travail pour les équipes de la DHRC.

Pour le nouveau Groupe c'est la première opération, toutes Branches confondues, conduite au niveau mondial.

Vient ensuite la problématique d'animation et d'information du réseau de correspondants locaux "actionnariat" préalablement identifiés avec l'appui des Branches, et la résolution des problèmes liés aux réglementations locales (juridique, fiscale, contrôle des changes....).

Enfin, la réalisation dans des délais comptés, du logiciel de saisie et des différents documents et brochures destinés aux autorités de contrôle, salariés ou correspondants (conception, traductions en 7 langues, impression, routage) a constitué une réussite d'équipes que je souhaite saluer en rendant hommage à tous ceux qui à des degrés divers y ont contribué.

3° Dans le nouveau dispositif d'épargne, quelles dispositions techniques avez-vous prévu pour assurer davantage de sécurité des avoirs à moyen et long terme ?

Dans le nouveau dispositif harmonisé (accords du 15 mars 2002 sur le " Règlement du plan d'épargne groupe TotalFinaElf " et la "Retraite supplémentaire et l'épargne à vocation retraite") il a été prévu 3 moyens qui visent à sécuriser l'épargne des salariés :

- *Le premier moyen* : **l'abondement indifférencié** quel que soit le support de placement choisi. En effet dans les anciens PEG n'était abondé que les versements (intéressement, versements volontaires) investis en actions Elf ou Total. Aujourd'hui, convaincus de la nécessité de promouvoir davantage de diversification des placements surtout dans une perspective long terme, nous avons décidé avec les partenaires sociaux que l'abondement serait uniformisé quel que soit le FCPE support choisi (fonds en actions européennes, en obligations, mixtes actions/obligations, monétaire).

- *Le deuxième moyen* : **la possibilité d'arbitrage quotidien**, entre les différents supports de placement, par les porteurs de parts en privilégiant le moyen électronique (outil Internet Capeasi d'AXA), qui permet le passage d'ordres d'arbitrage en ligne.

- *Le troisième moyen* enfin, dans le cadre du "PPESV à 10 ans" : les salariés ont **le choix d'opter pour une gestion pilotée "par horizon"** (choix du support en fonction de la date prévisionnelle de départ en retraite). Rappelons que notre PPESV ne peut recevoir le produit d'une augmentation de capital réservée, malgré la possibilité légale d'une décote de 30 %, car nous avons voulu éviter que l'épargne LT soit trop exposée à la volatilité d'un seul titre. Ces dispositions valables pour l'épargne salariale "régulière", alimentée par des versements individuels mensuels programmés ou ponctuels, ne signifient aucunement qu'il ne sera plus procédé à des augmentations de capital. Mais celles-ci doivent conserver leur caractère "événementiel" affirmé en constituant autant de " temps forts " des programmes RH du Groupe déployés au niveau mondial.

4° Comment voyez-vous l'avenir de l'actionnariat salarié ?

Il est une composante importante de l'actionnariat du Groupe et la politique actuelle dans ce domaine est de réaliser tous les deux ou trois ans, au niveau mondial, des événements ponctuels et fédérateurs permettant au plus grand nombre de salariés dans le plus grand nombre possible de pays et sociétés, et ceci quelle que soit leur branche d'appartenance, de souscrire et de participer, dans des conditions d'accès favorisées par le Groupe, à la création de valeur. Une augmentation de capital réservée aux salariés, est un moment important de la vie sociale du Groupe, "un arrêt sur image", qui permet de détailler et d'expliquer la stratégie et le projet industriels de ce dernier. Il favorise la diffusion de cette information par une action pédagogique large et démultipliée, et il permet en retour aux salariés d'exprimer leur confiance dans l'avenir du Groupe.



ALLOCUTION de M. Francis MER, Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Le 21 novembre au Palais Brongniart lors des " 12èmes Entretiens de la COB,

auxquels le Président d'AVAS assistait

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je suis particulièrement heureux d'être parmi vous aujourd'hui et vous remercie de votre invitation à ces 12èmes *Entretiens de la COB* – qui seront sans doute les derniers... sous cette appellation, avant les 1^{ers} *Entretiens de l'AMF* ! En associant le Conseil des marchés financiers à l'organisation de ces entretiens, la COB a d'ailleurs anticipé cette évolution.

Le thème de vos réflexions, "régulation et maîtrise des risques des marchés financiers", ne pouvait être mieux choisi.

Il est tout d'abord à la mesure de la carrière professionnelle et des sujets d'intérêt voire de passion du nouveau président de la COB, Jean-François LEPETIT, "homme de marché" devenu régulateur. Je le remercie d'avoir accepté cette nouvelle mission avec enthousiasme.

Il est aussi et surtout au cœur des préoccupations actuelles des autorités françaises. Comme vous le savez, le Président de la République a souhaité faire de **la stabilité et de la gouvernance des marchés un axe majeur de la présidence française du G7**, qui débute en janvier. C'est d'ailleurs afin de préparer cette présidence que j'ai demandé à Michel PRADA, que je suis heureux de saluer, de dresser un état des lieux et de réfléchir aux propositions que la France pourrait avancer auprès de ses partenaires. Comme vous le savez également, **je présenterai prochainement un projet de loi de sécurité financière**. Il s'inscrit dans un cadre de réflexion global, qui est au cœur de vos échanges aujourd'hui.

Les risques des marchés financiers et, partant, l'importance de la régulation tendant à les prévenir et, si nécessaire, à les corriger ou à les sanctionner, avaient été quelque peu perdus de vue au cours de la période d'inflation des valeurs que nous avons connue entre 1998 et 2000. Depuis, ces risques n'ont cessé de se manifester, de manière de plus en plus violente. C'est tout d'abord le retournement à la baisse des marchés d'actions, qui n'est pas un phénomène nouveau en tant que tel, mais qui est exceptionnel, dans l'histoire récente, par son ampleur et sa durée. C'est ensuite un certain nombre de faillites retentissantes, qui ont révélé l'inadaptation de certaines règles (par exemple en matière de normes comptables) et le dévoiement de certains comportements en matière de gouvernement d'entreprise, d'audit des comptes, d'analyse financière. C'est enfin, traduction ultime de ces phénomènes, une augmentation marquée de la volatilité, qui a pu, à certaines dates ou pour certaines valeurs, atteindre des niveaux historiquement élevés dénotant la perte de tout repère de comportement.

Comme leurs homologues étrangers, la COB et le CMF ont entrepris **d'apprécier les évolutions récentes de la volatilité et d'en rechercher les causes**. Je suis évidemment impatient de connaître les résultats de ce travail, dont je mesure la difficulté. Je précise tout de suite qu'il ne s'agit pas de lutter à tout prix contre la volatilité : elle est une constante des marchés financiers, elle reflète l'incertitude fondamentale dans laquelle ils évoluent, elle n'est donc pas critiquable ni nocive en soi. Mais l'expérience récente montre que ses excès peuvent grandement déstabiliser les acteurs des marchés financiers : émetteurs, investisseurs et épargnants, mais aussi intermédiaires et gestionnaires, et ce faisant ébranler le système économique qu'ils ont la responsabilité de faire fonctionner.

Dans ce contexte de risques accrus, **la régulation prend toute sa place pour restaurer la confiance** dans les marchés financiers. Cet objectif est fondamental, car il ne faut jamais oublier que l'enjeu final en est le financement de notre économie. Il n'y a pas d'un côté une sphère financière, et de l'autre une sphère réelle, qui seraient totalement déconnectées et pourraient s'ignorer. Nos entreprises et notre économie ont besoin de marchés financiers solides pour respirer, pour s'adapter, pour asseoir leur croissance, et c'est pour cela aussi que je suis déterminé à agir avec le concours des acteurs du marché.

Il nous faut retrouver des repères. J'en vois essentiellement **quatre** : des autorités de régulation fortes, une organisation des marchés efficiente, des acteurs responsabilisés, et des règles comptables claires.

1-II s'agit tout d'abord d'avoir des autorités de régulation fortes.

- Avec l'Autorité des marchés financiers, qui résultera de la fusion de la COB, du CMF et du CDGF, la France se dotera d'un régulateur à la mesure des enjeux nouveaux des marchés financiers et à même de tenir son rang face à ses homologues étrangers. Je profite de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour vous remercier des réponses documentées que vous avez apportées à la consultation lancée à ma demande par le directeur du Trésor, et dont je retire le sentiment que ce projet fait l'objet d'un grand consensus sur la place de Paris. **La fusion des différentes institutions actuelles permettra de rendre notre système de régulation plus efficace**, grâce notamment à **une capacité de contrôle** que je souhaite **accrue** et à un **mécanisme de sanctions rapide et sûr**. Dans cet esprit, je veillerai à ce que l'Autorité des marchés financiers dispose, sur les plans juridique et financier, de tous les moyens dont elle aura besoin pour remplir sa mission.

La fusion rendra également notre système plus lisible et moins coûteux pour les émetteurs – je pense par exemple aux offres publiques. Je vous confirme que ce projet de loi sera examiné au Parlement début 2003. Je sais par ailleurs que, grâce aux efforts conjugués de Jean-François LEPETIT, que j'ai chargé de coordonner le rapprochement, et de Monique BOURVEN, présidente du CMF, le chantier de la fusion avance bien au plan opérationnel.

- Du côté prudentiel, essentiel dans un contexte où la stabilité financière repose largement sur la solidité des institutions financières, le projet de loi permettra de **rationaliser la surveillance prudentielle du secteur de l'assurance**, en fusionnant les deux autorités de contrôle du secteur, la CCA et la CCMIP. Il permettra également de développer les coopérations entre le superviseur du secteur bancaire, la Commission bancaire, et le nouveau superviseur du secteur de l'assurance, la Commission de contrôle des assurances, des mutuelles et des institutions de prévoyance. Il permettra enfin de rationaliser le paysage de nos instances consultatives dans le secteur financier, en le rendant plus cohérent.

2- Mais la régulation doit s'appliquer également aux acteurs de marché eux-mêmes.

Notre droit offre aujourd'hui un haut niveau de régulation des différents intermédiaires de marché, et donc de protection pour les émetteurs et les investisseurs et épargnants qui y recourent.

Je souhaite que ces exigences, ainsi que celles, souvent comparables, qui peuvent exister chez nos voisins, soient reprises au niveau européen. C'est pourquoi la France soutient la démarche engagée par la Commission à travers son Plan d'action sur les services financiers. Il en va de même de la simplification et de l'accélération de la procédure de production des normes à travers ce qu'on appelle le **processus Lamfalussy**, que nous souhaitons voir étendu, dans des conditions comparables, à la banque et à l'assurance. Je salue à cette occasion la contribution constructive du Comité européen des valeurs mobilières (CESR), dans l'animation duquel la COB joue un grand rôle. Dans cet esprit, **la France a soutenu l'adoption de la directive sur les abus de marché** ; elle a joué un rôle moteur dans l'élaboration d'un compromis sur le projet de directive sur les prospectus. Elle a plaidé à cette occasion pour que la construction du marché unique des services financiers ne se traduise pas par une dégradation du contrôle de l'information des marchés ; elle soutiendra enfin **l'adoption de la directive sur les OPA**.

Un mot maintenant des enjeux autour de **la révision de la directive sur les services d'investissement, dont la Commission européenne vient d'adopter le projet**.

Je le dis très clairement : **je suis favorable à la concurrence**, tant entre les marchés réglementés eux-mêmes qu'entre les marchés réglementés et d'autres formes de systèmes de transactions ; c'est en effet la concurrence qui pousse les différentes plates-formes à se moderniser et à rendre un service toujours moins coûteux aux émetteurs comme aux investisseurs et épargnants. Pour autant, les différents systèmes doivent être placés, au plan réglementaire, sur un pied d'égalité. L'encouragement légitime à la concurrence ne doit pas déboucher sur une excessive fragmentation des marchés, où les informations et les prix ne seraient plus aussi bien partagés, où les investisseurs, et notamment les plus petits d'entre eux, perdraient les garanties de bonne exécution des ordres dont ils disposent aujourd'hui, où les régulateurs verraient leur tâche compliquée. J'observe d'ailleurs que les régulateurs américains, après avoir encouragé la fragmentation des marchés, sont aujourd'hui déterminés à revenir sur ce qu'ils considèrent comme des effets pervers excessifs. Nous aurions donc tort de reproduire en Europe avec quelques années de retard un modèle dont on constate aujourd'hui qu'il n'est pas sans défauts. Je m'arrête là, car je sais que ce sujet doit encore faire l'objet de longs débats, cet après-midi et... dans les mois qui viennent ! Mais sachez que la France fera entendre sa voix.

Au delà du champ de la régulation, il demeure encore des "entités non régulées", dont l'activité notamment d'arbitrage et le pouvoir de levier sont régulièrement considérés comme un facteur de déstabilisation des marchés financiers ou, au moins, d'amplification de leurs évolutions. Il faut bien évidemment laisser l'innovation financière et les talents individuels de gestion s'exprimer librement. **Néanmoins, une réflexion doit s'engager, au niveau international, sur les obligations de transparence de ces entités, et sur les techniques** qui leur permettent de prendre des positions parfois massives. Je sais que, comme le régulateur britannique, la COB, le CMF et la Banque de France réfléchissent à des questions comme les ventes

à découvert et les prêts de titres. L'AMF devra jouer tout son rôle, pour que notre cadre juridique soit adapté sans cesse à des métiers en constante mutation. J'attends des recommandations d'action des régulateurs sur ces questions importantes.

Les règles du marché doivent être claires, **il faut des régulateurs forts, il faut aussi des acteurs solides** sur tous les maillons de la chaîne de la transparence financière.

3- Certains acteurs produisent sur les entreprises de l'information "indépendante", qui prend aux yeux du marché une valeur particulière, presque d'intérêt général. Ils jouent un rôle "d'auxiliaires de la transparence" qui mérite une attention particulière. Il s'agit des commissaires aux comptes, des analystes financiers et des agences de notation.

a) S'agissant des commissaires aux comptes, notre cadre juridique et nos pratiques sont d'ores et déjà bien souvent en avance par rapport à ce que l'on trouve ailleurs en Europe et Outre Atlantique. Nous devons maintenir cette exemplarité dans un contexte difficile. La transparence des rémunérations des commissaires aux comptes, qui a fait l'objet de travaux de place sous l'égide de la COB, va dans ce sens, et j'ai homologué son règlement du 15 octobre dernier. Nous devons encore progresser dans **trois directions**.

D'abord, les conditions de sélection et de désignation des commissaires aux comptes. Nous devons veiller à ce que l'indépendance des commissaires aux comptes vis à vis du management soit strictement assurée. Les moyens d'y parvenir varient selon les pays ; en France la réflexion est bien engagée ; le comité d'audit a un rôle majeur à jouer sur ce point mais il faudra peut-être poser quelques règles simples sans bouleverser le cadre juridique existant. Il s'agit **ensuite de l'interdiction d'exercer au profit d'un même client des fonctions d'audit et de conseil.** Celle-ci existe déjà en principe mais devra être élargie aux réseaux, sans pour autant condamner la pluridisciplinarité, gage d'efficacité du contrôle. Cette clarification aura sans aucun doute un coût, mais il est dans l'intérêt de la collectivité des entreprises et donc de chacune d'entre elles. Il s'agit **enfin de la création d'une autorité de contrôle externe à la profession.** Tout le monde en convient désormais, l'autorégulation a fait son temps. C'est le sens du message délivré il y a quelques jours par René Ricol, nouveau président de l'IFAC. Le Conseil supérieur du commissariat aux comptes sur lequel nous travaillons avec mon collègue Dominique Perben sera chargé de garantir l'indépendance et l'autorité des commissaires aux comptes. Il devra bien sûr disposer des moyens, des compétences et des pouvoirs lui permettant d'exercer pleinement ce rôle. Je souhaite que cette nouvelle autorité puisse bénéficier de l'expérience acquise par la COB dans les années récentes en matière de contrôle des comptes des sociétés cotées. Je souhaite également qu'elle noue des liens forts avec la future Autorités des marchés financiers, car les entreprises qui font appel public à l'épargne nécessitent une vigilance particulière.

b) S'agissant des analystes financiers, des réformes ont été menées en France en 2002. Après l'adoption de la directive sur les abus de marché, le Comité européen des régulateurs doit produire ses recommandations **pour harmoniser les dispositions relatives à l'indépendance des analystes.** C'est un sujet majeur, sur lequel des évolutions radicales semblent se dessiner aux Etats-Unis. L'Europe et les institutions financières européennes doivent être irréprochables sur ce terrain.

c) S'agissant des agences de notation, je note que la loi Sarbanes-Oxley a demandé à la SEC une réflexion sur ces acteurs majeurs de notre système économique. Cette réflexion est légitime, compte tenu de leur influence sur les mouvements de marché. Mais nous ne devons pas nous résigner à une situation où la SEC, seul régulateur mondial de fait en la matière, édicterait des règles s'appliquant au reste du monde. **Nous devons engager le dialogue au niveau international** sur ce sujet. **J'y veillerai dans le cadre de la présidence française du G7 en 2003.**

Bien entendu, tous ces éléments externes de contrôle ne remplaceront jamais **une bonne gouvernance des entreprises qui est à la source d'une bonne maîtrise des risques.** Vous savez quelle est ma conception du rôle de l'Etat dans ce domaine : les entreprises doivent s'engager résolument à mettre en œuvre les meilleures pratiques, et notamment les recommandations du groupe de place conduit par Daniel Bouton ; **l'Etat poursuivra quant à lui la modernisation du cadre législatif pour garantir mieux encore l'exercice des contre-pouvoirs, notamment par l'assemblée générale des actionnaires.** Je suis sûr que l'autorité des marchés financiers aura sa part dans la mise en œuvre de ces principes de bonne gouvernance.

Tout ceci nous amène bien sûr aux normes comptables car comment se pencher sur les risques du marché sans s'interroger sur leur pertinence ?

4- Une meilleure maîtrise des risques suppose en effet des normes comptables qui permettent de les mesurer de manière lisible et sans effets pervers.

C'est une question austère mais vitale, qui doit donc mobiliser toutes nos énergies. Je le répète, **la France soutient le choix européen des normes IAS** pour les comptes consolidés des sociétés cotées. Mais celui-ci n'implique pas pour autant une adoption aveugle, et le débat est vif sur certaines normes dont l'état de maturation est contestable. Les normes retenues ne doivent notamment pas accroître l'instabilité financière ; ces préoccupations me semblent partagées dans d'autres Etats. Nous devons aussi mieux anticiper les questions qui se poseront demain, et accélérer nos réflexions sur la manière dont cette évolution inter-agit sur les comptes sociaux et les comptes des petites et moyennes entreprises. Vous le savez sans doute, plusieurs de nos partenaires européens ont d'ores et déjà décidé de passer au tout IAS dès 2005.

Sans attendre le passage aux normes internationales, nos propres règles doivent permettre de toujours mieux appréhender et rendre compte des risques. Le projet de loi de sécurité financière reprendra donc la proposition qui m'a été faite par le président de la COB et le gouverneur de la Banque de France **pour mieux encadrer les montages dits "déconsolidants"**. Les règles de consolidation seront renforcées de façon à ne plus **conditionner la consolidation** à l'actionnariat, mais à **des critères de risque conformes aux normes IAS.** Ceci permettra d'éviter que ne puissent subsister des risques qui ne seraient consolidés par aucune entité. Sur ce point important, nous avons intérêt à anticiper la modernisation en cours des directives comptables.

Monsieur le Président, vous avez décrit dans votre livre récent " la marche des régulateurs ", qui nous aidera à une meilleure maîtrise des risques des marchés financiers. Soyez sûr que je vous accompagnerai avec résolution sur ce chemin difficile mais indispensable à une saine performance de nos entreprises et donc de notre pays.

Je vous remercie.



Compte Rendu de l'Assemblée d'AVAS du 25 avril 2002

Le nombre des participants à jour de cotisation, présents ou ayant donné délégation de pouvoir (beaucoup de pouvoirs venant de filiales étrangères) s'élevait à 873 adhérents : participants 46, pouvoirs 827 ;

Le Président a procédé à la constitution du Bureau de l'AG : les deux Vice Présidents Gilles Renault et Bernard Butori.

Le Président d'AVAS J. A. Massie, a présenté son rapport moral, qui est le compte rendu de l'activité de l'association au cours de l'année 2001.

1. la participation aux AG : de TFE le 17 mai, d'Elf Aquitaine le 25 mai et de Sanofi le 22 mai 2001.

AG de TFE : Cette année (7 mai 2001) nous n'avons pas présenté de projet de résolution nouvelle ou d'amendement, comme cela a été décidé en CA d'AVAS. Nous avons voté avec 410 000 actions, avec droit de vote simple toutes les résolutions. Nous avons complimenté le Président sur les mesures prises dans le domaine de l'environnement (1^{er} rapport " Sécurité & Environnement exercice.2000 " réalisé par M. Tramier) et des principes éthiques (création d'un comité éthique présidé par M. J. P. Cordier).

Nous avons cependant posé 2 questions : l'une sur les conditions de réalisation de la fusion et l'autre sur l'avenir du pôle Chimie.

En conclusion nous avons rappelé à MM. Les administrateurs " qu'il est important de rétablir la primauté du facteur humain sur le facteur économique et financier, car aujourd'hui l'Europe sociale est une réalité ".

2. L'activité de l'association a été très soutenue comme durant l'année 2000

- D'une part la publication régulière de l'AVASCOPE (n° 34, 35, 36) largement diffusé dans le Groupe sous forme papier et par l'Intranet. Une version anglaise a été éditée grâce à l'équipe de traducteurs du Nigéria ; elle a été diffusée par l'Intranet et placée sur le site web d'AVAS
 - D'autre part des contacts réguliers ont été maintenus à l'intérieur du Groupe avec la DG et la DF et M. Guilbaut au mois d'août, ainsi qu'à l'extérieur du Groupe avec les Pouvoirs Publics (Matignon, les Finances et l'Industrie), enfin les conférences faites en France et à l'étranger ;
 - Le Bureau s'est réuni 6 fois et le CA 4 fois
 - Plusieurs réunions du Bureau ont été consacrées à la suppression du bureau d'AVAS, puis au déménagement d'AVAS de la Tour vers le Linéa.
 - Accueil durant 3 mois d'un stagiaire professeur assistant de droit à l'Université de Berlin.
 - Plusieurs entretiens avec la Presse, dont un interview du BIP.
7. les relations extérieures d'AVAS

Participation avec plusieurs membres d'AVAS, en fonction de leur disponibilité, à divers colloques :

à l'AFTP, à FONDACT, aux assises de la CGC, au 1^{er} forum Européen sur " *le développement durable et l'Entreprise responsable* ", au forum organisé par les anciens élèves de l'ENA, X et HEC.

Participation à la 7^{ème} conférence annuelle de l'ICGN à Tokyo, réception à Paris d'une délégation de Toyota pour parler d'actionnariat salarié. Participation à la réunion fondatrice de l'Institut Européen de Gouvernement d'Entreprise.

Conférences à l'Université de Berlin.

Le Trésorier Gilles Renault a présenté les comptes de l'exercice 2001 :

- les dépenses s'élèvent à **9.263,53 €**, légèrement supérieures aux recettes s'élevant à **8.774,70 €**, * soit un déficit de **488,83 €**, l'association ne recevant plus de subvention du Groupe. L'objectif inscrit au budget 2001, de 1 000 adhérents a été réalisé.

* (après contraction des produits et charges nettes des cessions de VMP).

- **Le budget 2002** propose une progression :

des dépenses portées à **9 500 €**

des recettes s'élevant à **12 100 €** soit un excédent de + **2 600 €**

L'objectif à atteindre est de 1 200 adhérents

La cotisation est de **15 €** cotisation de base

et de **30 €** cotisation de soutien

Le rapport moral et le rapport financier ont été approuvés à l'unanimité

Le renouvellement du Conseil d'Administration a été présenté

ADMINISTRATEURS SORTANTS	ADMINISTRATEURS ELUS
Jean GEORGER	Jean GEORGER
Alain GUBIAN	Huguette MAGNE
Huguette MAGNE	Jean-Pierre OLIVIER
Claude ROYER	Jean Marie BIERME (coopté en 2000)
Jean-Pierre OLIVIER	

10. Débat

L'Assemblée recommande de relancer les administrateurs qui n'ont pas payé leur cotisation, sinon ils pourraient être radiés.

L'Assemblée a proposé **Claude Royer comme membre d'honneur**.

Le débat a porté sur la fusion des 2 PEG, sur le droit de vote des actionnaires salariés, sur le choix des Commissaires aux Comptes et de leur indépendance.

VIE de l'ASSOCIATION

Fonctionnement d'AVAS :

- Réunions du CA : le 8 avril avant l'AG d'AVAS et le 23 septembre. La prochaine réunion est fixée au 15 janvier 2003
- Réunion du Bureau : durant cette période en dehors des réunions formelles, le Président a consulté chaque semaine un ou plusieurs membres du Bureau actifs ou retraités. Mais notre éloignement de la Tour Coupole ne facilité pas les contacts réguliers et la tenue de réunions pendant l'heure du déjeuner pour les actifs.
- Le Comité Technique et Financier s'est réuni le 9 octobre à l'occasion de la réunion de travail avec le Directeur de la Communication Financière L. Paszkiewicz (la précédente réunion était le 24 avril 2002 avant l'AG de TFE) , pour commenter les comptes du Groupe du 1^{er} semestre 2002. A cette occasion la délégation d'AVAS (6 personnes) a également abordé le traitement des survaleurs liées à la fusion, les provisions consécutives aux deux catastrophes de l'Erika et d'AZF, la justification des programmes de rachat d'actions, et des questions d'actualité.
- Réunion avec la DRHC le 16 octobre pour exposer les objectifs et le coût de l'AVASCOPE, l'utilité pour les adhérents actifs et surtout retraités de recevoir des nouvelles du Groupe grâce à cette publication. Nous avons demandé la prise en charge d'une édition en langue anglaise destinée aux adhérents d'AVAS Nigéria et d'Europe du Nord. Les cotisations d'AVAS sont insuffisantes pour faire face à ces coûts d'impression et de diffusion.

Réunion avec M. Weymuller Directeur de la Stratégie le 21 juin, avec la Direction Juridique le 11 septembre (analyse de la loi Sarbanes-Oxley préparée par la stagiaire AVAS, Aurélie Schneider)

Réunions à l'extérieur :

- Réunion à la COB le 17 juin avec M. Marquer et l'avocat d'AVAS pour exposer le cas des adhérents du Nigéria
- Réunion à Matignon le 20 septembre, (cabinet du 1^{er} Ministre)
- Réunion à Bercy le 18 octobre (cabinet du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie)
- Entretiens à Paris avec le professeur de droit Antoine Lyon-Caen le 18/08, avec le délégué général de l'AFG-ASFFI le 12/09, avec le président de Calpers M. W. Crist le 26/09, avec le délégué général de l'ANSA le 17/10, avec le professeur de droit Yves Guyon le 21/10
- Entretiens à Londres avec Sir Adrian Cadbury, Alastair Ross Goobey, président de l'ICGN, Mark Goyder président de Tomorrow's Company, et Marco Becht fondateur de ECGL., durant cette période.

Colloques et Conférences :

- Participation aux XII ème Entretiens de la COB le 21 septembre, et entretiens avec Michel Prada, J. F. Lepetit, Delion, et A.L.Beller (SEC), D. Wright (CE) ... (www.cob.fr)
- Participation au Forum national de Fondact à Paris le 28 novembre, et entretiens avec Michel Albert, Jacques Barthélémy et Alain Leclair président de l'AFG – ASFFI (www.fondact.org)
- Intervention dans le colloque d' Hermes à Londres le 25 septembre intitulé *1^{ère} rencontre européenne de gouvernement d'entreprise* : le président d'AVAS est intervenu aux côtés de Ph. Bissara (ANSA), de Patrick Suet (SG), A. de Bresson (Paris Europlace), Alain Joly (Air Liquide), G. de La Martinière (AXA), B. Weymuller (TFE), Ph. de Margerie (Suez), F. Basset-Chercot (L'Oréal) notamment. (www.hermes.co.uk/corporate-governance/intro.htm)
- Participation au séminaire Hermes à Londres les 4 et 5 novembre, destiné aux investisseurs européens
- Participation à la 8^{ème} conférence annuelle de l' ICGN à Milan 10/12 juillet et à l'AG de ses membres ; vous trouverez les actes du colloque sur le site (www.icgn.org)
- Participation à la conférence organisée par l'AFTI et l'ANSA (*Panorama européen des services émetteurs*), le 17.10

- Intervention dans le colloque organisé par le Centre d'Etude et de Prospective Stratégique CEPS, à Paris le 11.12 (*L'Appréciation de la valeur*), les autres intervenants étaient un représentant du Trésor, un directeur d'Ernst & Young,

Christian Pierret avocat et ancien ministre et G. Augustin-Normand notamment (www.ceps.aso.fr)

- Participation au forum sur l'épargne salariale organisé par le Crédit Coopératif à Paris le 2.6 septembre
- Participation au forum de l'investissement et de l'épargne, Paris les 4, 5 et 6 octobre
- Participation au colloque organisé à la Cité de la Réussite à Paris les 19 et 20 octobre : Entretien avec diverses personnalités dont M. Romano Prodi
- Participation à des petits déjeuners débats organisés par la French American Foundation les 18.06 et 27.09, par la Bourse de Paris le 19.09 (*fusions et acquisitions*)

Participation au CA de la FA S et aux AG des associations d'actionnaires salariés de Vivenfi U. 19.06 et F.Telecom 03.10

Stagiaires AVAS : Aurélie Schneider durant les mois d'août et septembre (droit des sociétés, loi Sarbanes-Oxley)

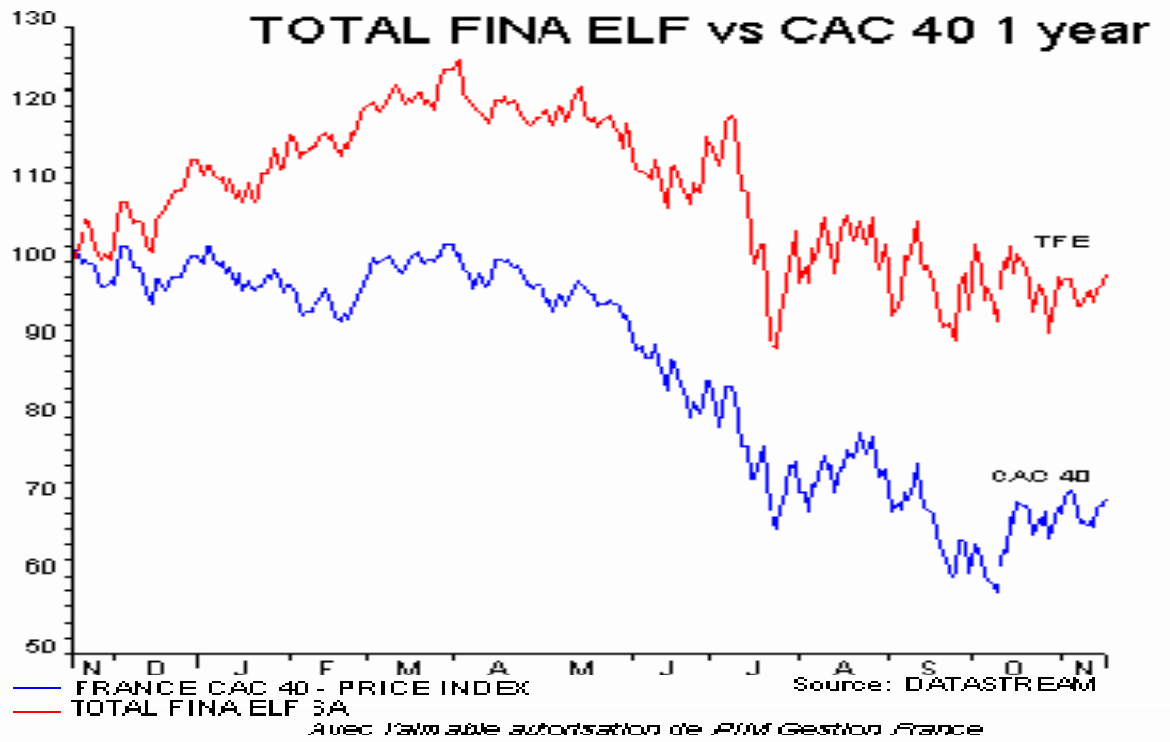
Cristina Lungu octobroe, novembre décembre (principes gouvernement d'entreprise, site web)

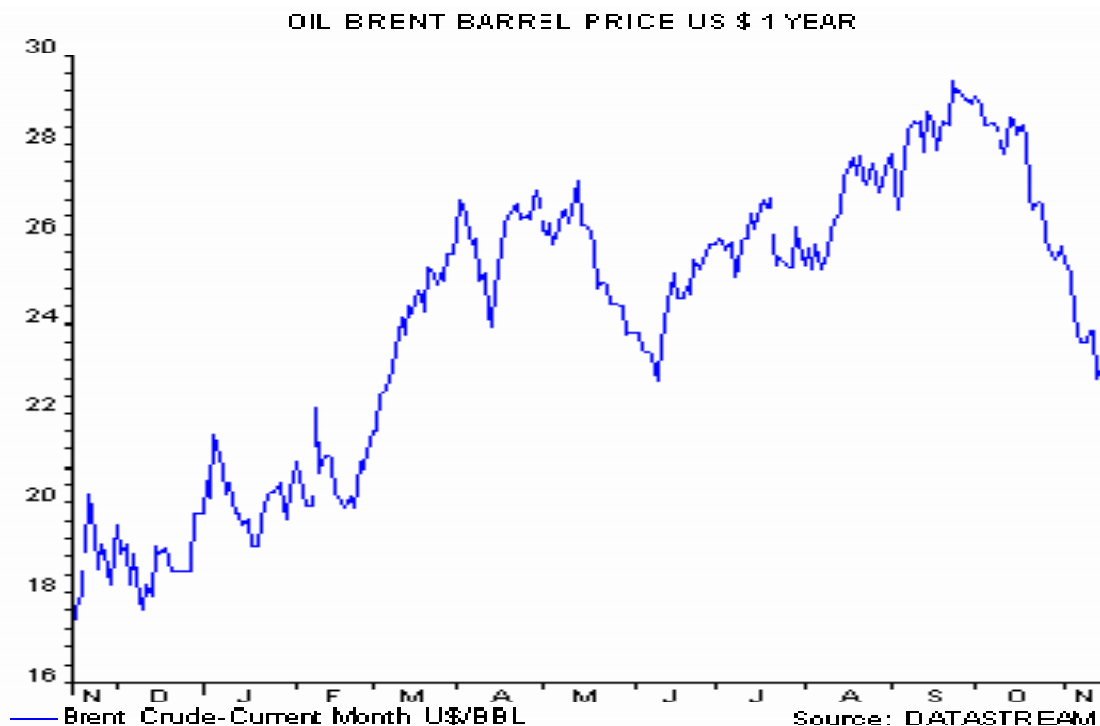
Entretiens avec des journalistes : l'Expansion, le Monde, les Echos, la Tribune, Investir, Courier des cadres, Emission TV5

Financial Times, Wall street journal, Bloomberg et Dowjones.

Vœux d'AVAS

Le Bureau d'AVAS, et le CA vous souhaitent un joyeux Noël et formulent pour votre famille et pour vous même ses voeux les plus chaleureux à l'occasion de la nouvelle année.





Avec l'aimable autorisation de PIM Gestion France (www.Philippe-Group.com et www.pimf.com)

Courrier

Attention : Bureau d'AVAS

M. Didier Legros adresse ses félicitations pour le n°38 d'AVASCOPE, qui rassemble, dit-il, d'excellents articles sur des sujets essentiels pour l'avenir du Groupe. L'analyse et la réflexion, que ces articles reflètent, montrent beaucoup de clairvoyance et d'objectivité. Nous savons tous que le Groupe a une santé fondamentale, qui résulte de la qualité de ses actifs (amont surtout) d'une part, et de celle de ses équipes opérationnelles d'autre part. Mais les nuages qui s'accumulent dans le ciel sont lourds et gravement pollués.

Puisse les événements catastrophiques récents être un déclencheur pour une approche plus rigoureuse, plus équilibrée, plus transparente, plus consultative, du management des grandes entreprises. (D. Legros, 18/08/2002)

Extraits de la lettre de Me Alain Xavier Briatte avocat d'AVAS adressée à la COB :

Cinq cent seize salariés actionnaires de TFE, résidant au Nigéria, ont manifesté leur étonnement de n'avoir pas pu recevoir à temps, et contrairement aux années 2000 et 2001, les formulaires et convocations nécessaires à l'exercice de leur droit de vote lors de l'Assemblée Générale de TFE qui s'est tenue le 07 mai dernier, et souhaitent obtenir des explications sur l'enchaînement des faits qui a conduit à les priver de leur droit de vote.

Ces salariés, nominativement identifiés puisqu'ils détiennent des actions dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale du Groupe TFE, sont porteurs d'actions de TFE principalement à travers le fonds dédié Elf- Actions TotalFinaElf (le fonds Elf), agréé par la Commission des Opérations de Bourse (la COB) en date du 14 janvier 1999 et régi par l'article 21 de la loi du 23 décembre 1988 récemment codifié sous l'article L.214-40.

Les actionnaires sont convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire " ; Cette lettre ordinaire, reçue habituellement par les salariés de TFE, contient le formulaire de vote par correspondance. Or, il apparaît que cette lettre de convocation, ainsi que le formulaire de vote, ne sont arrivés à destination que le 08 mai 2002, soit le lendemain de l'AG. En conséquence, nous vous saurons gré de bien vouloir nous tenir informés de l'interprétation par TFE de la situation résultant des faits ou du droit qui a conduit à bloquer ces votes, expression élémentaire de l'actionnariat, de bien vouloir nous communiquer les explications ainsi fournies devant cette situation originale, et enfin de rappelez pour l'avenir, à la direction du Groupe, les règles en la matière, si vous pensez, comme nous, que la situation l'exige. (Alain-Xavier Briatte, Avocat a la Cour, 04 :09 :2002)

Demande des Nigériens à M. Georges Buresi Décision de la direction EPNL, concernant l'envoi des bulletins de vote aux adhérents d'AVAS. " Nous aimerons que le Bureau AVAS prenne en main la demande et l'expédition au Nigéria, de ces bulletins de vote aux adhérents Nigériens " (Bennett Anyanwu, e- mail 18/ 09/2002).

Réponse de M. Georges Buresi, Directeur de la filiale Nigéria. C'est à l'AVAS qu'il faut que les Nigériens s'adressent, mais je ne vois pas de problème à ce qu'ils utilisent le courrier interne pour faciliter les envois



RENOUVELLEMENT DE COTISATION

Association Volontaire des Actionnaires Salariés et Anciens Salariés

Oui, je soutiens l'action d'AVAS

NOM PRENOM

Adresse Professionnelle : Société Téléphone : Télécopie :

e-mail :

Adresse Domicile :

Et je vous adresse, ci-joint, un chèque à l'ordre d'AVAS : Date signature

La cotisation comprend l'abonnement à l'Avascope pour 2002 – Cotisation de base : 15 Euros

Cotisation de soutien ≥ 30 Euros

A renvoyer à : AVAS, Immeuble Le Linéa, Bureau 323, la Défense 9, 1 rue du Général Leclerc, 92047 Paris la Défense, France – Tél : 00 331 41 35 92 21 / 01 41 35 92 75 – Fax : 00331 41 35 35 04

–e-mail d'AVAS : avas@totalfinanelf.com – Site web d'AVAS : www.esop-avas.org.

REVUE DE PRESSE

La high-tech, première cible des règles de transparence.

Le nouveau régime des stock-options risque de pénaliser les entreprises de la nouvelle économie.

L'heure est à la transparence sur la gestion et les résultats des sociétés. Les nouvelles dispositions de la nouvelle loi américaine *Sarbanes-Oxley* en vigueur aux Etats Unis accroissent la responsabilité juridique et financière des patrons et impose des mesures sévères à ces patrons d'entreprise. Elles limitent aussi l'intérêt des stock-options, symbole d'un enrichissement rapide aux effets pervers, en en faisant supporter le coût par les entreprises.. Cette réforme des stock-options risque de pénaliser les sociétés de high-tech qui ont beaucoup misé sur ce mode de rémunération pour recruter et fidéliser leurs salariés. Pourtant ce projet de réforme est justifié. (Laetitia MAHLES, Benoît FAUCON, Enguérand RENAULT – Les Echos 022/09/2002)

Développement durable : la myopie des entreprises

L'intérêt des entreprises et celui de la société globale ont toujours coïncidé. Aujourd'hui, ce fait n'est plus aussi évident. Les entreprises sont confrontées aux questionnements que pose le développement durable et ne peuvent se tromper sur la nature des réponses à y apporter. C'est le pacte traditionnel entre la société et les entreprises qui est remis en question par l'objectif de développement durable : les coûts que les entreprises engendrent augmentent tandis que les bénéfices qu'en retire la société diminuent. Problèmes que pose le développement durable à la société civile : *coût de la gestion des masses de déchets, prix du recyclage, pollution de l'eau, pollution de l'air, sans oublier les aspects humains du développement durable comme les conditions de travail dans certaines usines fabriquant nos biens de consommation courante etc.. ont fini de rompre le lien représentant l'intérêt commun des entreprises et des Etats.* (Jeanne BLOCH – Les Echos Energie 02/09/2002)

Les nouveaux propriétaires –Deux millions de salariés capitalistes.

Drôle de révolution : une grande société sur cinq a désormais des salariés parmi ses actionnaires. Les grands groupes français ont développé l'actionnariat salarié dans des circonstances très diverses. TotalFinaElf compte parmi les entreprises championnes de l'actionnariat salarié (3,2 % d'actionnariat salarié au capital, effectif de 122 000). Un rapport publié par l'Observatoire de l'actionnariat salarié en Europe montre que seule une entreprise sur dix propose des actions à ses salariés.. Déjà, les associations d'actionnaires salariés veulent plus de pouvoir lors des votes en assemblées générales. La loi Fabius vient d'abaisser de 5 à 3 % la part du capital nécessaire pour disposer d'au moins un re-

présentant au conseil d'administration. Dans la plupart des grandes entreprises, les salariés actionnaires font entendre leur voix au sein du conseil. (Marc MICHAUX – L'Expansion, septembre 2002).

La retraite et la Bourse

Malgré l'effondrement des marchés financiers, les fonds de pension ne doivent pas battre en retraite.

Les voix qui s'élèvent à nouveau pour enterrer l'épargne-retraite sont souvent les mêmes qui déplorent la dictature des marchés financiers et du court terme sur la gestion des entreprises. Or il est évident que des fonds de pension à la Française, investis pour des durées longues dans les titres des grandes entreprises françaises, les rendraient moins dépendantes des fonds étrangers, notamment anglo-saxons, qui détiennent aujourd'hui souvent plus de 50 % de leur capital et qui privilégient le court terme et les allers-retours rapides au détriment du long terme.. (extraits de l'analyse de Renaud BELLEVILLE – Les Echos, 18/09/2002).

Les actionnaires salariés ont perdu 29 % de leurs avoirs en 2002

Selon une enquête menée auprès de 40 sociétés françaises, le portefeuille moyen du 1,68 million de porteurs concernés est passé de 15 939 euros à 11 360 euros depuis janvier. Les équipes d'Alcatel, France Télécom et Vivendi sont les plus pénalisées.

A contre-courant, les actionnaires salariés de Renault ont bénéficié du rebond du titre, l'avoir moyen progressant de plus d'un tiers en un an, à 7 068,22 euros. Chez Vinci, Schneider, Vallourec, TotalFinaElf, Danone ou Air Liquide, le patrimoine boursier des salariés actionnaires se maintient depuis le début de l'année malgré le recul de la Bourse.

Une coalition hétéroclite s'est formée entre la Fédération des associations d'actionnaires salariés (FAS), le Crédit Lyonnais actionnaires salariés (CLAS) et une kyrielle d'associations de petits porteurs. Les responsables de ces associations comptent rédiger, à la demande des députés, une charte sur le gouvernement d'entreprise, transformée en " *contre-rapport Bouton* ".

D'autres actionnaires-salariés jettent même des ponts avec les fonds de pension anglo-saxons. Président de l'Association Volontaire des actionnaires salariés (AVAS) de TotalFinaElf, Jean Aymon Massie est aussi membre de l'International Corporate Governance Network (ICGN), un groupe de travail fréquenté par les plus grands gérants d'actifs internationaux. Parfois allié de Bill Crist, président du fonds public de retraite des fonctionnaires californiens

(Calpers), pour défendre des projets de résolution en assemblée générale sur les stock-options et le rôle du conseil d'administration, M. Massie vient de créer avec Patrice Leclerc, président des actionnaires salariés de la Société Générale, une Association française de gouvernement d'entreprise, dont le but explique-t-il, est de "*retrouver la confiance avec les investisseurs anglo-saxons*". (Extraits d'une enquête d'Adrien de TRICORNOT et de Martine PICOUET – Le Monde 04/10/2002)

Epargne d'entreprise – Jouez l'abondement sans risques. Les salariés continuent de plébisciter l'épargne salariale, mais exigent des produits sécurisés.

Pas rancuniers, les salariés actionnaires ! Malgré la débâcle des marchés financiers, "*68 % d'entre eux se disent prêts à acquérir de nouvelles actions de leur entreprise*". Mais ils conditionnent désormais leur souscription au fait de pouvoir, d'une part, bénéficier d'un placement avantageux, par exemple acheter des actions à un prix très inférieur au cours de Bourse, d'autre part d'être moins exposés au risque de baisse.

Et même au sein de sociétés moins touchées par la tourmente boursière, "*il y a fort à craindre que, lors du prochain versement sur leur plan épargne-entreprise (PEE), les salariés privilégient le support qui offre le plus de sécurité, comme le fonds obligataire et monétaire*".

Sans remettre en cause l'actionnariat salarié, directions générales, représentants des actionnaires salariés et délégués syndicaux réfléchissent à des méthodes pour limiter les désillusions. La voie la plus simple serait de proposer des fonds sécurisés, où le capital serait garanti. Aujourd'hui, les salariés réclament une généralisation de ces pratiques.

(Marc MICHAUX, l'Expansion novembre 2002).

AVAS – Immeuble Le Linéa – bureau 323 - La Défense 9 - Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

1, Rue du Général Leclerc - 92047 PARIS La DEFENSE CDX - **Déclarée le 13/10/1986 modifiée le 17/11/99**

Tél. : 01 41 35 92 75 ou 01 41 35 92 21 – Fax : 01 41 35 35 04

e-mail : avas@totalfinaelf.com - site internet : www.esop-avas.org